

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL - 2024



Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,
président du SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR
et adopté en Comité syndical
le 29 octobre 2025

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.*

*Rapport à disposition du public du territoire SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
et dans les collectivités adhérentes.*

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

- page 4 -

- 1.1 Délimitation géographique et populations concernées
- 1.2 Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
- 1.3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

- page 7 -

- 2.1 Présentation des compétences
- 2.2 Autres services

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

- page 8 -

- 3.1 Gestion du service public et données sociales
- 3.2 Compétence Collecte OM et sélective
 - 3.2.1 Organisation
 - 3.2.2 Moyens humains
 - 3.2.3 Moyens matériels
 - 3.2.4 Tonnages collectés
- 3.3 Collecte des produits de déchèteries
 - 3.3.1 Organisation
 - 3.3.2 Installations et horaires d'ouverture
 - 3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries
 - 3.3.4 Tonnages de déchèteries

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

- page 24 -

- 4.1 Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers
- 4.2 Prévention des déchets

Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

- page 28 -

- 5.1 Coût du service collecte sélective et collecte OM
 - 5.1.1 Prestation collecte
 - 5.1.2 Prestation traitement
 - 5.1.3 Contribution demandée à l'utilisateur
 - 5.1.4 Recettes de financement des collectes
- 5.2 Coût du service déchèteries
 - 5.2.1 Observations générales
 - 5.2.2 Détail par communautés de communes

ANNEXES

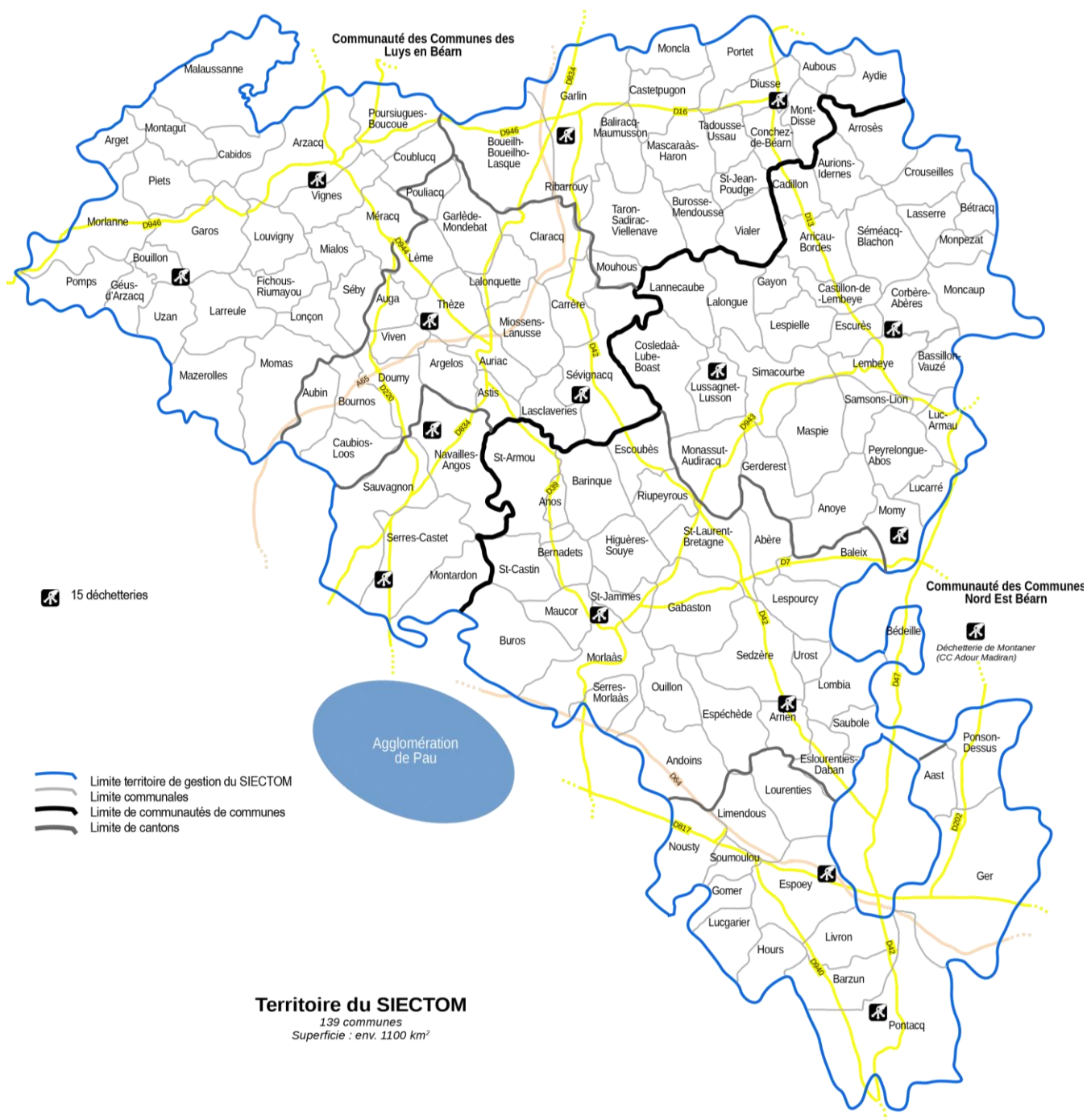
- page 34 -

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

➤ 1.1. Délimitation géographique et populations concernées

Le SICTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn.

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2021.



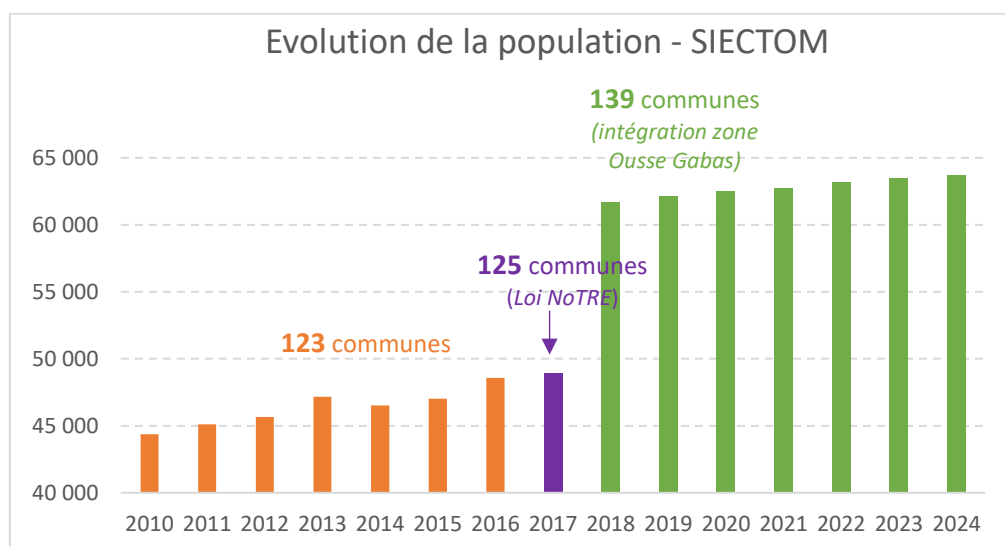
Carte des communes adhérentes au SIECTOM

➤ 1.2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population 2023	Population 2024	Evolution	% population CC / population SIECTOM
CC des Luys en Béarn	66	29 821	29 965	➤ 0.48 %	45.73 %
CC Nord Est Béarn	73	35 453	35 562	➤ 0.31 %	54.27 %
SIECTOM	139	65 274	65 527	➤ 0.39 %	100 %

* Population double compte

☞ La population du SIECTOM a encore légèrement augmenté entre 2023 et 2024. Depuis 2020, la population est en augmentation de +1.88%



➤ 1.3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 14 sièges au sein du SIECTOM

Chaque Communauté de communes dispose de 5 suppléants.
Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par sept vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (*CC Luys en Béarn*)
- 1^{er} vice-Président : Philippe CASTETS (*CC Nord Est Béarn*)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (*CC des Luys en Béarn*), Bernard JONVILLE (*CC des Luys en Béarn*), LACOSTE Yves (*CC Nord Est Béarn*), Bernard MASSIGNAN (*CC Nord Est Béarn*), Evelyne PONNEAU (*CC Nord Est Béarn*), Max TUCOU (*CC des Luys en Béarn*).

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes
- Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;
- Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;
- Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Yves LACOSTE. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.
- Commission relation avec les communes et communautés de communes : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard MASSIGNAN. Elle est le relai du SIECTOM auprès des collectivités.
- Commission suivi des référents : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-présidente Evelyne PONNEAU.

A l'échelle du département, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (*Le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est*).

Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

(Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu).

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

➔ 2.1. Présentation des compétences

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :
 - La collecte des ordures ménagères
 - La collecte sélective (*mixte emballages-papiers + verre en collecte séparée*)
 - La collecte de déchets verts (*sous condition particulière*)
- **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBEARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

➔ 2.2. Autres services

Déchèteries : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.

Sites à gravats : Actuellement la communauté de communes des Luys en Béarn gère en direct le site à gravats de Navailles-Angos. Le SIECTOM gère des plate-formes de broyage de gravats sur les déchèteries de Morlaàs et Espoey. Le site à gravats de Soumoulou a cessé son activité le 31 décembre 2023.



Ce rapport va traiter de la compétence collecte et de la gestion des déchèteries.

Pour la compétence traitement, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par VALOR BÉARN.

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

➔ 3.1 Gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (*budget, comptabilité, préparation des réunions, etc.*) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri et à la réduction des déchets, le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

3.1.1. Effectifs du personnel

Le SIECTOM compte 48 agents titularisés et 5 agents stagiaires en 2024. Plusieurs contractuels viennent compléter les effectifs en cas de nécessité.

- **Administration générale :**

7 agents à temps complet (TC):

- 1 responsable général et suivi des déchèteries
- 1 responsable administratif
- 1 agent gestionnaire des ressources humaines
- 1 agent secrétariat
- 1 agent en comptabilité (secrétariat remplaçant)
- 1 responsable du service collecte
- 1 assistant technique au service collecte à 70% (+ 30%AdT)

- **Communication et sensibilisation au tri :**

- 1 ambassadrice du tri à TC
- 1 agent à 80%
- 1 agent à 30% (70% assistant technique collecte)

- **Collectes :**

- 17 chauffeurs/ripeurs à TC
- 7 ripeurs à TC
- 10 agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences des agents de collecte pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie, des agents de déchèteries ou des agents

contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte. Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

- **Entretien**

- 2 mécaniciens à temps complet
- 1 agent chargé du nettoyage des points d'apport volontaire (enlèvement des dépôts non conformes en dehors des conteneurs), à temps complet

➔ A noter : le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée. Les conteneurs 4 roues d'Ordures ménagères des points d'apport volontaire et des entreprises soumises à la Redevance spéciale sont lavés 3 fois par an. Les colonnes de tri des points d'apport volontaire le sont 1 fois par an.

- **Déchèteries :**

15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 2 chauffeurs dont :

- 3 gardiens à TC
- 1 gardien et agent d'entretien à TC
- 1 gardien et agent d'entretien à TNC
- 10 gardiens à TNC
- 2 chauffeurs à TC

Les nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (2 gardiens pour les déchèteries de Morlaàs et Serres-Castet).

Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.

A ces effectifs s'ajoutent les gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.

3.1.2. Données sociales du personnel du SIECTOM

- **Accidents de travail :**

-Personnel des déchèteries :

- 1 agent concerné avec 5 jours
- 1 agent concerné avec 68 jours
- 1 agent concerné avec 80 jours
- 1 agent concerné avec 96 jours

-Personnel collecte :

- 1 agent concerné avec 8 jours
- 1 agent concerné avec 22 jours
- 1 agent concerné avec 23 jours
- 1 agent concerné avec 96 jours
- 1 agent concerné avec 139 jours

Ce qui représente un total de 523 jours d'arrêt pour accident de travail, tout personnel confondu.

- **Arrêts maladies :**

- Personnel administratif : 1 agent concerné avec 16 jours.
- Personnel communication : 2 agents concernés avec respectivement 17 et 36 jours
- Personnel des déchèteries : 3 agents avec respectivement 17, 20 et 43 jours.
- Personnel nettoyage des points tri : 1 agent avec 27 jours.
- Personnel entretien mécanique : 1 agent concerné avec 3 jours.
- Personnel collecte : 10 agents avec respectivement 1, 3 (2), 4, 10, 11.5, 17.5, 19, 59 et 69 jours.

Ce qui représente un total de 376 jours pour maladie, tout personnel confondu.

- **Autres :**

92 jours de temps partiel thérapeutique à 50 % pour un agent.
239 jours de temps partiel thérapeutique à 50% pour un agent.
260 jours de temps partiel thérapeutique à 50% pour un agent

247 jours de temps partiel thérapeutique à 70 % pour un agent.
183 jours de temps partiel thérapeutique à 50% et 85 jours à 70% pour un agent.

182 jours de congés maternité pour un agent.

3.2. Compétence COLLECTE OM et Sélective

Le service est exercé en régie par le SIECTOM pour l'ensemble de son territoire.

Le service propose en fonction de la densité de la population et typologie du territoire (*urbain ou rural*), plusieurs modes de collecte adaptées et tarification associée (appelé zonage).

Il existe 6 zones et donc 6 tarifications distinctives (cf. paragraphe « Contribution demandée à l'usager », chap. 5).

👉 En 2024, aucun changement dans les modes de collecte des communes n'est à enregistrer.

3.2.1. Organisation du service

- **Les Ordures ménagères**

La collecte des **ordures ménagères** (OM) s'effectue :

- une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (*en fonction du zonage*) sur les secteurs en porte à porte
- une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire.

Le SIECTOM tend à favoriser, quand cela est possible (*réf. article R. 2224-23 du code général des collectivités territoriales*), la collecte d'OM tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte pour réduire son empreinte écologique. En effet, le tri des emballages-papiers, des déchets de déchetterie et celui des biodéchets limitent aujourd'hui amplement le volume des OM.

Les déchets d'OM sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts pour la zone porte-à-porte.

Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

- **La collecte sélective**

- La **collecte sélective des emballages-papiers** s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs **en porte à porte**. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.
- Pour la **collecte du verre en porte à porte**, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri. Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison indiquant l'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'usager les jours suivants le refus par les ambassadrices du tri.

- **Les points d'apport volontaire**, installés en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs minimum de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes reçoivent tous les emballages recyclables (Mix plastique, papier/carton, métallique), et la troisième permet la collecte du verre. Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



Points d'apport volontaire



Camion de collecte des points d'apport volontaire

La **collecte des colonnes de verre et des colonnes des emballages-papiers des points d'apport volontaire** s'effectue à fréquence régulière, généralement tous les 15 jours, voire toutes les semaines pour certaines communes.

- **Organisation des collectes**

Le planning du service collecte suit la même organisation toute l'année.

- ☞ Pour les ordures ménagères, 2 tournées par semaine ont été ajoutées : 1 sur Sauvagnon et 1 sur Serres-Castet afin d'éviter les surcharges et optimiser la durée des tournées.
- ☞ Pour le tri sélectif : 1 tournée sur Ger a été ajoutée pour optimiser la durée de la tournée.

Au total, le service collecte comptabilise **24 ou 26 tournées** d'ordures ménagères **en porte-à-porte**, en fonction des semaines paires ou impaires.
Pour les impasses, **10 tournées supplémentaires** sont assurées par les bennes.
A cela s'ajoute **5 tournées** par semaine pour les OM en points d'**apport volontaire**.

En collecte sélective, **17 ou 18 tournées** sont programmées **en porte-à-porte** et **3 tournées** de collecte sélective **en apport volontaire**, en fonction des semaines paires ou impaires.

Concernant **le verre**, il y a **5 ou 6 tournées** de collecte en porte-à-porte et **2 tournées** en apport volontaire, chaque semaine.

3.2.2. Moyens humains

Sous la responsabilité du responsable de collecte, **23 agents** effectuent les collectes d'ordures ménagères et sélectives répartis comme suit :

- 15 chauffeurs de bennes ordures ménagères/ripeurs
- 1 chauffeur de polybenne grue
- 7 ripeurs

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

En 2024, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il a eu recours à des contrats horaires notamment l'été pour remplacer les agents en congés. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

3.2.3. Moyens matériels

Le parc à bennes se compose de :

- 14 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes.
- 1 polybenne grue pour la collecte des conteneurs aériens des points tri
- 2 bennes de 3,5 tonnes pour collecter les impasses.
- 3 bennes de 3.5 tonnes pour collecter le verre
- 2 véhicules 3.5 tonnes plateau avec grue pour le nettoyage des abords de points tri



Camions de collecte du SIECTOM

Ce matériel est le cas échéant utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

NB. : le SIECTOM dispose également d'une grue sur berce pour réaliser la collecte des points tri pendant la maintenance du polybenne grue.

3.2.4. Evolution des tonnages collectés

(cf. Infographie en Annexe 1)

• Ordures ménagères

- Répartition **des tonnages collectés** d'ordures ménagères (entrants, hors refus CS), en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (PAV) :

OM	TONNAGE entrants* (tonnes)	Evolution	Km	Nb de tournées
PAV	↗↗ 1725	1728 (2023)	↗ 45 456	↗ 306
PAP	↗↗ 8 372	8 453(2023)	↗ 193 093	↘ 1909
TOTAL	↗ 10 097	-4.7% (2020)	↗ 238 549	2225

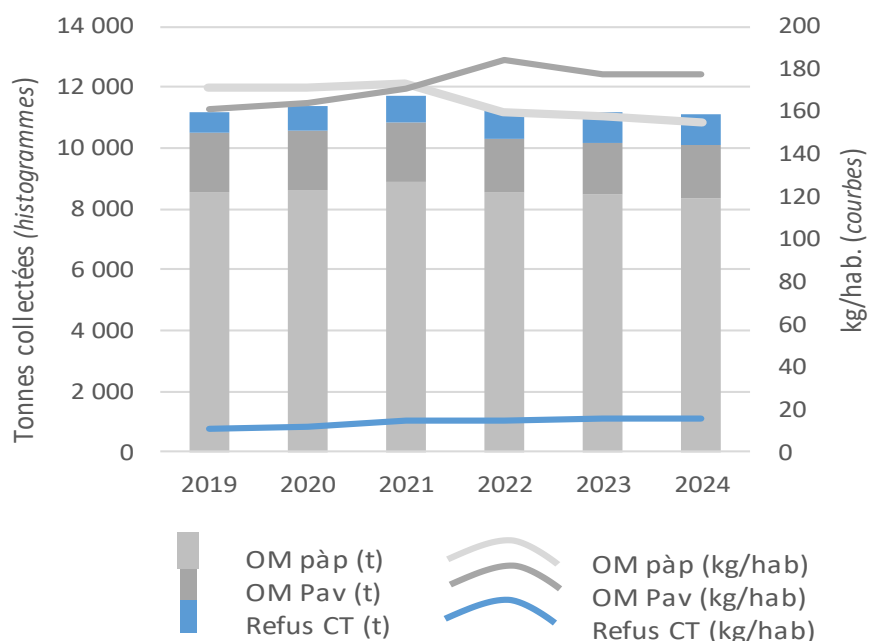
(* Données pesées chauffeurs-SIECTOM)

- Tonnages **OMR Totaux** :

Les refus du centre de tri (refus CT), liés aux erreurs de tri des usagers au niveau de la collecte sélective, intègrent ensuite le tonnage total des OMR pour être incinérés. Les tonnages ci-dessous prennent en compte la totalité de ces déchets (OM + refus CT).

	2024	kg/hab.	2023	kg/hab.	évolution/hab.
Tonnages OMR TOTAL	11 211	175.95	11 238	177.03	↘ -0.61 %

Evolution des tonnages en OM



☞ C'est la troisième année consécutive où le tonnage collecté des ordures ménagères est en très légère diminution alors que la population augmente.

On remarque, comme les années précédentes, que le poids des OM à l'habitant est toujours supérieur pour le PAV que pour le Pàp (+ 22.5 kg/an).

Collecte sélective (CS)

La collecte sélective s'effectue en 2 flux séparés.
D'une part, les emballages (plastiques, métalliques et cartonnés) et papiers qui sont collectés en mélange et sont amenés au centre de tri ValorBéarn, et d'autre part, le verre, qui est collecté séparément et déposé sur une plateforme de transfert à l'entrée du site de Sévignacq.

➤ Répartition des tonnages collectés en CS (emballages en mélange) et Verre
(tonnage entrant, poids des erreurs de tri non soustrait) :

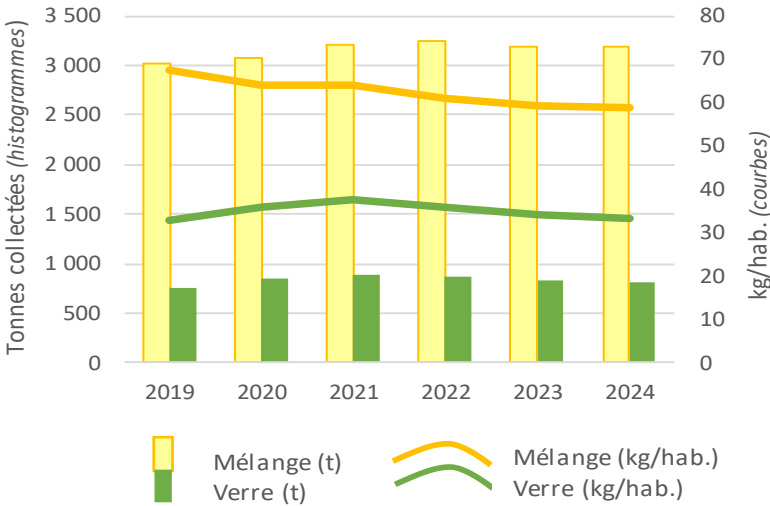
	Tonnage collectés 2024	Kg/hab	(vs 2022)
Emballages en mélange	3 707 t	58.17	3 800 t (60.14kg/hab)
Verre	2 325 t	36.48	2 384 (37.73kg/hab)
Total	6 031	94.65	6 184 (97.87/hab)

➤ Détails Collecte en porte-à-porte :

	2024		2023			
COLLECTE Pàp	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	évolution	
mélange (Emb-papiers)	3 182.85	58.94	3 186.78	59.29	🔴	-0.59 %
verre	810.77	33.37	823.22	34.08	🔴	-2.09 %
TOTAL	3 993.62		4010		🔴	-0.41 %

Population concernée (nb hab. - simple compte)	2024	2023	évolution
mélange (Emb-papiers)	54 002	53 749	+ 0.47 %
Verre	24 298	24 156	+ 0.59 %

Evolution de collecte sélective en porte-à-porte



👉 Les performes du tri sélectif n'atteignent pas celles souhaitées. Une baisse globale est observée pour la troisième année consécutive que ce soit pour les emballages-papiers ou pour le verre.

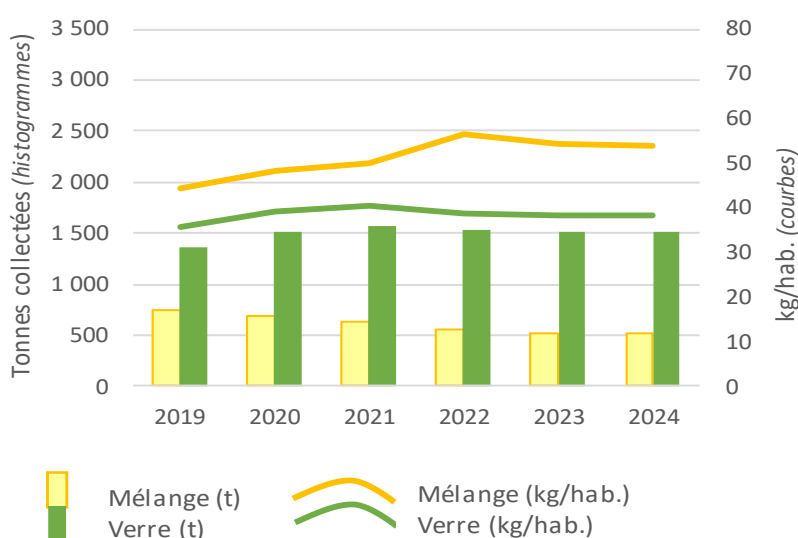
➤ **Détails Collecte en apport volontaire :**

A noter que ces tonnages intègrent celles des colonnes disposées dans nos déchetteries (ces dernières sont intégrées dans les tournées des communes en PAV). Ceci fausse donc les performances de collecte des communes en PAV qui sont forcément réhaussées par les apports en déchetteries.

	2024		2023			
COLLECTE PAV	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	évolution	
mélange	523.86	53.91	526.12	54.06	↓	-0.27 %
verre	1 513.42	38.39	1 504.22	38.25	↓	0.37 %
TOTAL	2 037.28		2030.34		↓	0.34 %

Population concernée (nb hab. - simple compte)	2024	2023	évolution	
Collecte sélective	9 717	9 736	-0.20 %	
Verre	39 421	39 141	+ 0.72 %	

Evolution de la collecte sélective en apport volontaire



☞ En PAV, les performances de collecte pour le VERRE sont meilleures qu'en Pàp (+ 5kg/hab./an). Par contre, elles sont moins bonnes qu'en Pàp pour les emballages et papiers (-5kg/hab./an).

☞ Les performances de collecte sont, cette année encore, en baisse sur l'ensemble de la collecte sélective de 3.22 kg/hab. par rapport à 2022. Il se peut que les habitudes de consommation (moins de publicités notamment, baisse du pouvoir d'achat) influent sur cette tendance comme le confirme CITEO au national. En terme de performance de tri, CITEO a fait procéder à des caractérisations d'OMR en fin d'année pour évaluer par collectivités les tonnages potentiellement évitables (cf. résultats en annexe 7).

• **Collecte de déchets verts :**

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte-à-porte sur les communes de Morlaàs et Montardon. Ces déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons et collectés une fois par semaine toute l'année sans interruption.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites (ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives).

Ces déchets végétaux collectés en porte-à-porte sont tous acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs.

En 2024, environ 940 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en porte-à-porte (834 T pesées + estimatifs sur pesées manquantes). Soit une augmentation de 811 T en 2022, soit +11%. Ceci s'explique notamment par une année pluvieuse qui a favorisé la repousse de la végétation (comparatif des précipitations : +22%, par rapport aux normales saisonnières, +245mm (chiffre infoclimat.fr))

➤ **Répartition des tonnages pour la collecte des végétaux :**

	2019	2021	2022	2023	2024	évolution 2023 vs 2024
Montardon	360	370	368	441.81	465	↗ 5.25 %
Morlaàs	463	517	443	463.39	476	↗ 2.72 %
TOTAL	823	887	811	905.2	941	3.95 %

Population desservie : 6 752 hab.

- **Valorisation matières et refus**

Une fois la collecte sélective réalisée, les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés par VALOR BEARN. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés (désignés sous le terme « refus ») et partent à l'incinération (tonnage additionnel au OMR).

Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers des usines de transformation de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester, etc.

☞ Le centre de tri Valor Béarn a été en travaux pour intégrer le Flux Développement. Les expéditions ont donc été arrêtées de mi-novembre jusqu'à début janvier. Ceci a donc impacté les tonnages de matières reprises sur l'année 2024.

Un total de **5 078 T** de matières a ainsi été expédié au recyclage en 2024 (2838.3T en CS et 2311 T de Verre).

➤ **Tonnages repris par trimestre et par matière**

Matériaux	T1	T2	T3	T4	Tonnage Total	Stocks non évacués
Gros de magasin (1.02)	192.672	224.121	140.573	143.841	701.207	26.684
Cartons (1.05)	123.6	162.959	141.486	159.064	587.109	-
Papiers graphiques (1.11)	137.237	145.752	118.004	80.109	481.102	2.727
Papiers-cartons non complexés (PCNC - 5.02)	158.094	139.254	164.974	43.251	505.573	-10.13
Papiers-cartons complexés (PCC - 5.03)	13.865	11.995	7.132	8.422	41.414	-2.276
Acier	53.5	35.932	35.437	24.928	149.797	-2.044
Alu souple (petit)	5.882	0.169	10.334	0.317	16.702	5.232
Alu Standard	2.633	3.86	5.258	3.318	15.069	0.266
plastique_Film PE	14.175	16.23	13.917	9.121	53.443	2.146
plastique_PEH	24.341	36.149	32.332	18.552	111.374	3.506
plastique_PET clair	32.871	50.095	33.618	32.171	148.755	2.688
plastique_PET foncé	5.939	7.338	8.449	5.031	26.757	2.809
Verre	528.92	619	575.12	588.1	2311.14	-
Total général	1273.021	1452.854	1286.634	1065.499	5078.008	45.98

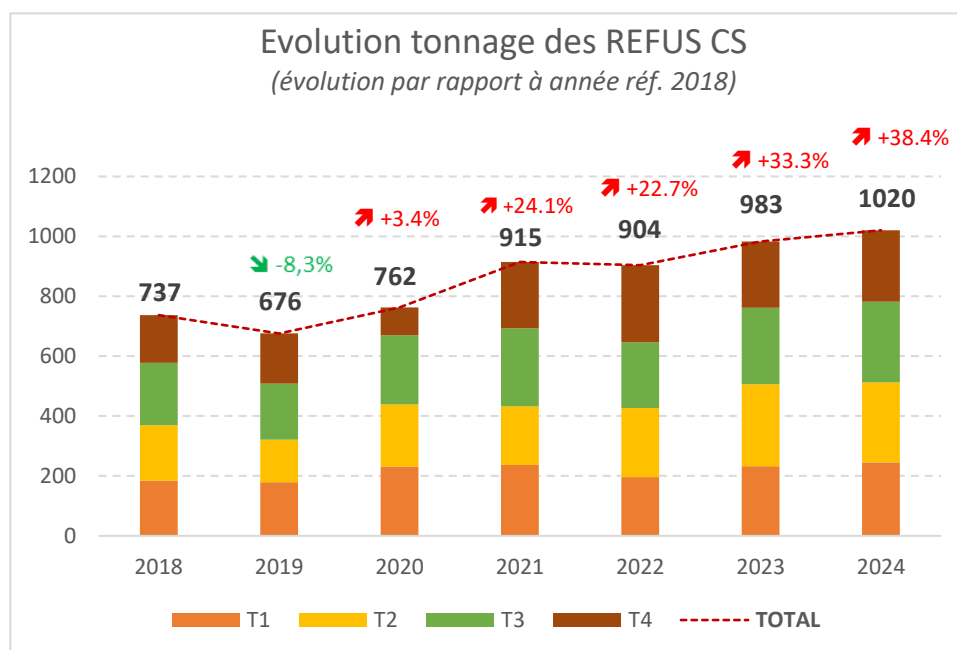
👉 **Taux de refus**

En 2024, le taux de refus représente plus du quart des apports de la collecte sélective, soit 27.52% (vs 26.47 % en 2023, 23.96% en 2022 et 23.87% en 2021).

> 1020 T refusées et réexpédiées pour incinération, soit **16.01 kg/hab./an** (14.37T en stocks non évacués)

Ces refus concernent les erreurs de tri des usagers mais également les déchets non recyclables (emballages appelés par CITEO mais non recyclable pour les repreneurs de la filière). Le suivi des refus de tri lors de la collecte par les AdT laisse voir que **50% des erreurs** proviennent de la **mise en sac des emballages** (cf. infographie en annexe 3).

Le process de tri étant vieillissant (ce qui engendre davantage de refus), des travaux sont envisagés pour 2025 sur le Centre de tri par Valor Béarn.



➡ 3.3. Collecte des produits de déchèteries

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

Le parc à bennes dédié aux déchetteries est constitué de 3 polybennes (2 principaux et un secours).

3.3.1 Organisation

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service au Chapitre 5 - 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

👉 **Bilan et perspectives**

- Modernisation des déchèteries pour les adapter à un tri plus poussé (*meubles, incinérables, etc.*) et les sécuriser (*murs anti-chutes, sens de circulation*),
- Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn sont réalisés, la modernisation des installations du Nord Est Béarn est en cours (*Espoeuy, Pontacq*)
- Mise en place des nouvelles REP (*responsabilités élargies des producteurs, financement du coût du traitement des déchets par les metteurs sur le marché*) Articles bricolage et jardin, jouets, articles sports et loisirs
- perspective 2024 : procédure de mise en place de la REP PCMB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment)
- Mise en place de la collecte des Articles de Bricolage et Jardinage (*thermique-ABJ Th et non thermique-ABJ*), Article de Sport et Loisirs (*ASL*) et Jeux et Jouets (*JJ*).

3.3.2 Installations et horaires d'ouverture

- **Communauté de communes du NORD EST BEARN**

La population desservie est de 35 562 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Espoeuy, Lussagnet, Momy Morlaàs et Pontacq.

- **Communauté de communes des LUY EN BEARN**

La population desservie est de 29 965 habitants répartis sur 66 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

• Heures d'ouvertures des déchèteries en 2024

Il n'y a pas eu de changements au niveau des jours ou d'horaires d'ouvertures depuis mars 2023.

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Communauté des communes du Nord Est Béarn	Arrien						9h - 12h50
	Corbère-Abères	14h - 17h50		14h - 17h50			14h - 17h50
	Espoeuy (* du 01/05 au 31/10)	10h - 11h50 14h - 17h50 (*18h50)		10h - 11h50 14h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)	10h - 11h50 14h - 17h50 (*18h50)
	Lussagnet			10h - 12h50			10h - 12h50
	Momy						10h30 - 12h20
	Morlaàs	10h - 11h50 14h - 17h50	10h - 11h50 14h - 17h50	10h - 11h50 14h - 17h50	10h - 11h50 14h - 17h50	10h - 11h50 14h - 17h50	10h - 11h50 14h - 17h50
	Pontacq (* du 01/05 au 31/10)		14h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)		14h - 17h50 (*18h50)	10h - 11h50 14h - 17h50 (*18h50)
 Communauté des communes des Luys en Béarn	Arzacq (* du 01/04 au 30/09)	14h - 17h50 (*18h50)		14h - 17h50	14h - 17h50		9h - 12h20 13h - 14h20
	Bouillon (* du 01/04 au 30/09)			10h - 12h50	10h - 12h50	15h - 17h50 (*18h50)	15h - 17h50 (*18h50)
	Diusse (* du 15/03 au 30/09)						16h - 17h50 (*18h50)
	Garlin	14h30 - 16h20		14h - 16h50			10h - 12h50 13h30 - 15h20
	Navailles-Angos (* du 01/04 au 31/10)			15h - 17h50			10h - 11h50 15h - 17h50 (*14h - 18h50)
	Serres-Castet (* du 15/03 au 31/10)	14h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)	13h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)	14h - 17h50 (*18h50)	9h - 11h50 13h - 17h50 (*18h50)
	Sévigacq			14h - 17h50			14h - 17h50
	Thèze (* du 01/04 au 30/09)			14h - 16h50 (*17h50)			10h - 11h50 14h - 17h50 (*18h50)

3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries

Chaque flux de déchetterie est collecté par un prestataire spécifique pour être ensuite valorisé. Le tableau ci-joint définit le nom et le type de valorisation pour l'année.

DECHETS	DESTINATION OPERATEUR	TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION
CARTONS	Sté PAPREC - Montardon (64)	Recyclage
VEGETAUX	Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme (64).	Compostage
FERRAILLES	SIRMET (64)	Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques
GRAVATS	Sites à gravats ou société RAM Environnement - Arzacq (64)	Enfouissement ou réutilisation
BOIS	EGGER ROLL - Rion des Landes (40)	Valorisation matière
BATTERIES	SIAP (filiale de VEOLIA) - Puyoo (64)	Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides

PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE	Centre de tri - Sévignacq (64)	Recyclage
HUILES VEGETALES	SIAP - Puyoo (64)	Valorisation
HUILES MINERALES	SEVIA - Pont-du-Casse (47)	Valorisation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS) - Puyoo (64)	Traitement par incinération
PILES	RECYDIS - Montardon (64)	Recyclage <i>soutenu par EcoOrg. COREPILE</i>
DEEE (déchets électroniques)	RECUP' ACTIONS - Tarbes (64)	Recyclage <i>soutenu par EcoOrg. ECOLOGIC</i>
INCINERABLE	Sté PAPREC - Montardon (64)	UVE de Pontenx-Les-Forges (40) Incinération avec récupération d'énergie
ENCOMBRANTS	Sté PAPREC - Montardon (64)	Recyclage (Finsa (SP) et DECONS (Serres-Castet (64))), Incinération avec récupération d'énergie (CYCLERGIE - Pontenx-Les-Forges (40))
MEUBLES	ECOMOBILIER (via Paprec ou Suez)	Valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECO-MOBILIER</i>
AMPOULES, NEONS	RECYDIS - Montardon (64)	Recyclage – valorisation <i>soutenu par EcoOrg. RECYLUM</i>
ARTICLE SPORT ET LOISIRS	SIRMET (64)	Démantèlement, recyclage, valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECOLOGIC</i>
ARTICLE BRICO/JARDIN (outils du peintre)	SIRMET (64)	Démantèlement, recyclage, valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECODDS</i>
ARTICLE BRICO/JARDIN Thermique	SIRMET (64)	Démantèlement, recyclage, valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECOLOGIC</i>
JEUX ET JOUETS	SIRMET (64)	Démantèlement, recyclage, valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECOMAISON</i>

3.3.4 Tonnages de déchèteries

Flux	Tonnage (évolution vs 2023)
Déchets Verts	→ 9481.89
Gravats	↗ +21% 4560
Encombrants stockables	→ 1714.46
Incinérables	→ 1144.40
Déchets d'Éléments d'Ameublement	↗ +12% 1473.06
Bois	↗ +12% 1246
Plâtre	↘ -42% 408.080
Cartons	→ 648.59
Ferrailles	↗ +22% 639.79
Déchets électriques	↗ +25% 493.9
Bois traités	↗ +50% 418.7
ABJ Th	Nouveau 6.52

Flux	Tonnage (évolution vs 2023)
Déchets toxiques	→ 106.75
Huiles minérales	→ 35.82
Papiers	↗ 33.160
Souches	→ 33.5
Pneus	↘ 10.81
Huiles végétales	↘ 4.930
Piles	→ 7.295
Ampoules et tubes	↗ 3.078
Déchets de soin (Dasri)	↘ 0.280
Cartouches d'encre	→ 0.293
Textiles (bornes en déch. uniquement)	↘ 96.297
ASL	Nouveau 21.81

Tonnage total : 22589.43T (soit 354.52kg/hab/an). ↗ +7%

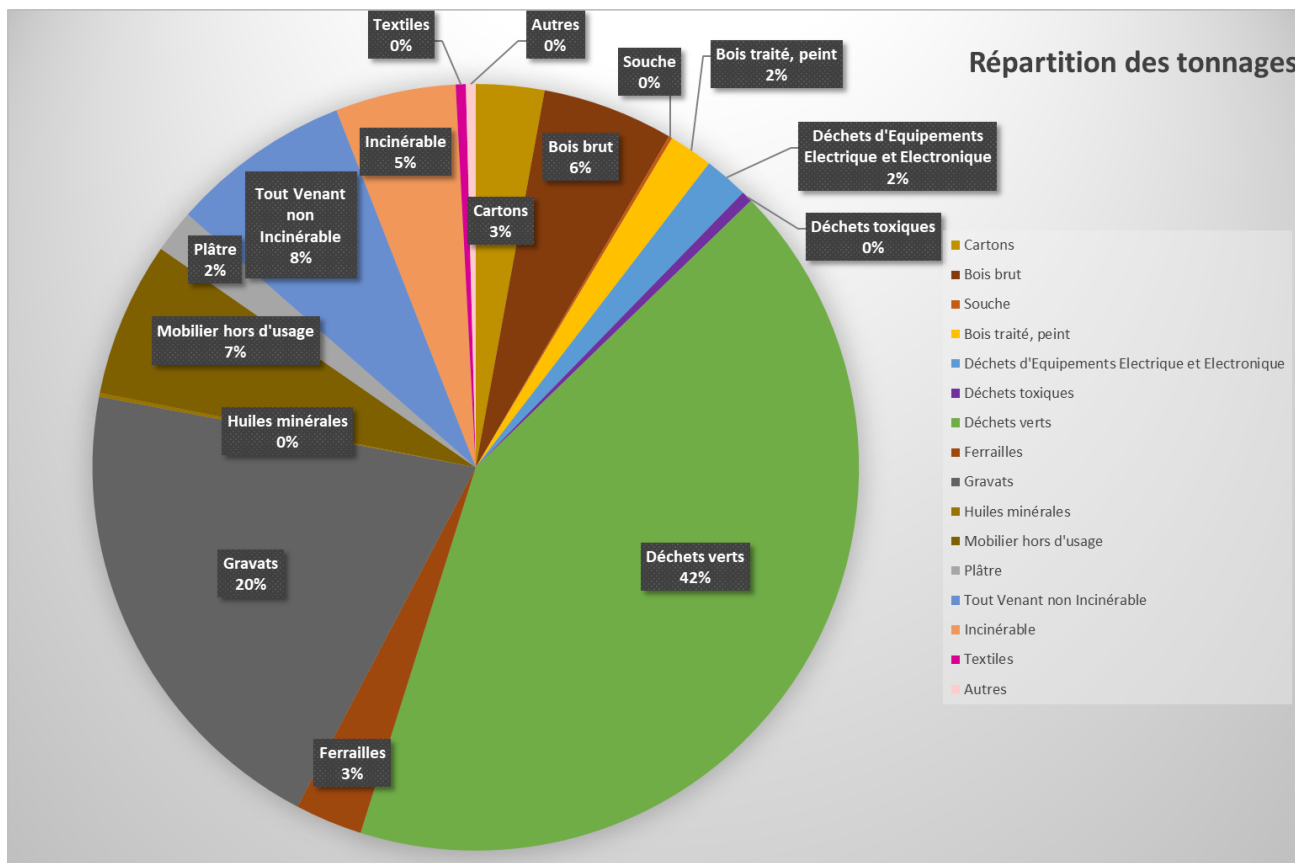
À cela se rajoute les filières de recyclage et du réemploi par le biais de nos deux partenaires :

- Le Relais 64 pour la récupération des textiles (vêtements, chaussures, petites maroquineries et linge de maison) et
- Landes Ressourcerie (Aire-sur-Adour) se charge de récupérer les objets en bon état sur nos zones de réemploi présentes sur nos déchetteries les plus importantes.

👉 AG2i a repris la gestion de Landes Ressourceries, ce qui a engendré quelques changements sur les déchetteries collectés (plus de ramassage sur Arzacq, Bouillon, Thèze, Garlin) et le type d'éléments récupérés.
De plus, une autre ressourcerie a vu le jour à Méracq en fin d'année 2024, La Recyclerie du Soubestre. Elle collecte les déchetteries d'Arzacq et Bouillon.



Organismes récupérateurs	Tonnage	Commentaires
Le Relais-64 (hors déchetteries)	211.12 (↗)	Nb bornes installées : 62 + 5 assos (16 en déchetteries et 56 hors déch.)
 Landes Adour Gers Ressourcerie Association de votre recyclage et de la création d'emploi	32.528 (↗)	Seules les zones de réemploi de Morlaàs, Espoey, Pontacq et Serres-Castet ont été collectés (sur les 8 déchetteries équipées d'une zone de réemploi)



☞ Les déchets verts représentent encore 42% des tonnages amenés en déchetteries cette année.

3.3.5 Taux de valorisation sur l'ensemble des flux collectés (OM, sélectif et déchetterie)

Taux de valorisation	%
Valorisation organique	24
Valorisation matière	36
Valorisation énergétique	22
Non valorisé	17

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

L'ensemble des actions de communication a pour objectifs de :

- Sensibiliser au tri, au recyclage des emballages ménagers
- Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle ou en déchetterie et favoriser la réparation et le réemploi.

Pour mener à bien ces actions et relayer au plus près des administrés toutes les informations, en plus de ses actions terrain, le service communication du SIECTOM s'appuie régulièrement sur les mairies et les Référents développement durable. Nos messages sont également relayés par voie de presse et radio.

Le service communication crée régulièrement des outils adaptés.

Le tout est bien évidemment complété par une diffusion régulière via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) et une actualisation du site Internet du Siectom.

(Vue d'ensemble des actions en Annexe 2)

➔ 4.1. Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers

4.1.1. Contrôle de la qualité du tri

- **Communication en porte à porte** suite à des **refus de collecte** :
 - Sur les **453 refus** enregistrés, **90% ont été traités** soit par une visite à domicile, soit par échanges téléphonique ou par mail soit par la mairies ou RDD. Ils concernés **à 84% des particuliers**.
 - Une infographie a été communiquée aux agents de collecte sur cette action (cf. Annexe 3)
- **Suivi qualité avant la collecte sélective** : Pas de contrôle effectué en 2024.
- **Demande de mise en place d'un second bac de tri sélectif** : Contrôle qualité et remise d'un second bac de tri sélectif réalisé auprès de **9 foyers**.
- **Caractérisations du tri sélectif** : comme chaque année 22 analyses de la qualité du tri ont été effectuées au Centre de tri sur la collecte des tournées de tri sélectif de notre territoire. Des invitations sont systématiquement envoyées aux élus et référents Développement Durable. Les agents communaux y sont également conviés. Aucune personne n'a assisté à cette action en 2024. Les photos 2024 des erreurs de tri serviront à actualiser l'espace « Les Affreux du Tri » sur notre site Internet.

4.1.2. Actions de communication auprès du tout public

- **Visite du Centre de tri** : Le SIECTOM relaie sur son territoire la possibilité de visite du Centre de tri.
- **536 personnes** ont visité le centre de tri cette année (618 en 2023.)

- 7 dates « grand-public » ont été proposées à l'ensemble des habitants du territoire (sur inscription) entre février et octobre (travaux du CT en nov. et déc.), sur 2 créneaux horaires 15h30 et 18h. 28 personnes de notre territoire y ont participé (ce qui représente 33% des visites « grand public » de ValorBéarn).
- A cela s'ajoute des demandes de visite de groupes et les scolaires. 2 groupes comptant 35 personnes s'y sont rendus (un centre de loisirs et un conseil des jeunes), ainsi que 473 élèves de 8 écoles du territoire.
- **Communication en porte à porte ciblée sur une commune** : aucune visite n'a été programmée en 2024 comme à l'accoutumée. Seuls une soixantaine d'habitants des communes de Livron et Ger ont reçu une communication sur les consignes de tri.
- **Sensibilisation des usagers en milieu professionnel : 45 structures** ont pu bénéficier d'animation de sensibilisation au tri des déchets, que ce soit des structures de la petite enfance, d'accueil (Crèche, EHPAD, etc.) ou des entreprises privées.

4.1.3. Actions de communication auprès des scolaires

- Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :
 - Ecoles : 441 enfants (12 écoles)
 - Collèges : 464 élèves (1 établissement)
 - Lycées : 239 élèves (lycée hôtelier et lycée agricole)

4.1.4. Actions de communication auprès des événements



60 événements sur le territoire ont bénéficié de prêts de matériel temporaire pour la collecte des déchets. Ils ont reçu au retrait de leur équipement, un livret « Etapes clés pour une événement « TRI Réussi », des affiches Mémo-tri spécial Manifestation (cf. Bilan, annexe 4). Un nouveau document constitué des photographies prises lors des suivis qualité vient renforcer les consignes en visant les principales erreurs de tri des déchets produits lors des événements. Il est présenté en amont à (aux) personne(s) organisatrice(s).



👉 **NOUVEAUTÉ** : Une convention a été rédigée par nos services afin d'engager davantage les emprunteurs à effectuer le tri de leurs déchets sur leurs événements (*pénalité financière*). Elle est établie au préalable et signée des 2 parties (cf. annexe 5).

4 associations ont bénéficié d'une levée de pénalité au titre de l'expérimentation en cours sur cette première année d'exercice.

➔ 4.2. Prévention des déchets

Dans le cadre du PLPDMA (*plan de prévention des déchets, adopté le 11 mars 2022*), plusieurs actions sont mises en place (*cf. bilan annuel*).

4.2.1. Promouvoir le compostage

➤ Mise en place de composteurs

Toute remise de composteur est accompagnée d'une formation d'environ 1 heure avec remise d'un guide écrit sur le compostage/paillage. **38 réunions** d'informations et de remises de composteurs ont été programmées en 2024 pour les particuliers.

	Compostage individuel	Compostage en établissement	Compostage partagé (ou collectif)	Compostage en Cimetière
Installation 2024	+ 1221	+ 13	+ 6 (soit 32 foyers)	+ 1
Taux d'équipement global	42.6 % de foyers équipés (soit 10867 foyers équipés)	131 établissements , professionnels ou établissements publics ou à caractère social	25 sites partagés	15 communes équipées.

Grâce à l'enquête compostage distribuée (notamment auprès des scolaires), les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître. On atteint alors un taux de près de 49% de foyers pratiquant le compostage.

➤ Autres animations sur le compostage

L'éco-ambassadrice est intervenue auprès de **4 autres établissements** (centre Bosquet à Morlaàs, école de Séby et de Soumoulou, crèche de Buros) pour établir un diagnostic pour une éventuelle mise en place du compostage dans ces structures avec un potentiel de détournement non négligeable d'environ 275 repas par jour.

4.2.2. Réduction des déchets

➤ Sensibilisation au gaspillage alimentaire en milieu scolaire

A la demande d'enseignants et/ou de mairies, des sessions de pesées de restes alimentaires de cantine ont été réalisés sur **7 structures** (1390 repas/j).

Ceci représente un potentiel de réduction des déchets liés au gaspillage alimentaire d'environ 13 tonnes/an.

6 établissements scolaires (1336 repas/jour) ont bénéficié d'une prestation de pesées en restauration afin de les amener à se questionner et à se réévaluer sur leur pratique et le taux de gaspillage alimentaire.

D'autre part, l'exposition temporaire proposée par Valor Béarn sur le Gaspillage alimentaire a été installée au centre Alexis Peyret de Serres-Castet dans le courant du mois de Février durant trois semaines.

➤ Autres interventions ou actions

- Lettre d'informations aux municipalités et RDD sur les obligations de la loi sur les Biodéchets (cf. annexe 6)
- Nouveauté cette année : le SIECTOM a permis la mise en relation entre plusieurs établissements du territoire et les lieutenants de loupeterie du secteur. Ces derniers y récupèrent les restes de repas. Une convention tripartite est alors signée entre le Siectom et les 2 autres partis. Une feuille de suivi est complétée permettant d'avoir une traçabilité et le poids détourné. 12 mises en relations ont été établies cette année, permettant ainsi de détourner 915kg/semaine (un tiers pour le collège de Morlaàs).
- A notre connaissance, au moins 3.5 T de broyat de bois ont été détournés des déchets verts par des dons à des structures ayant besoin de structurant pour leurs composteurs.
- 79 communes sont partenaires de l'action « Stop Pub ». Cette année, **2500 adhésifs** ont été distribués par le biais des mairies (action PLPDMA) ;



Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

Les tarifs collectes augmentent fortement en 2024 suite à l'inflation (augmentation des coûts de réparation véhicules et charges de personnel et surtout diminution de recettes de valorisation).

Les contributions déchèteries sont, elles, calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 4 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte-à-porte et 2 zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

➔ 5.1. Coût du service collecte sélective et collecte OM

5.1.1. Prestation COLLECTE

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2024 et comparaison avec 2023.

Dépenses comprenant :

- collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- entretien des bacs : il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement* (*conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable)

Période	Prestation	Montant 2023	Montant 2024	évolution
	Collecte OM et sélective	2 512 406	2 806 833	11,72 %
TOTAL DE L'ANNEE TTC		2 512 406	2 806 833	11,72 %

La hausse concerne principalement les postes personnel (relèvement du point d'indice revalorisation des carrières) et augmentation de travail (nouveaux lotissements à desservir) et réparations de véhicules.

👉 Bilan 2024 et perspectives 2025

Renforcement de l'atelier mécanique avec un troisième mécanicien (agent polyvalent collecte/atelier donc présent selon disponibilité).

5.1.2. Prestation TRAITEMENT

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (*pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel de VALORBEARN*). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

- **Administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs de VALORBEARN,
- **Transports** : les frais de transports ne sont plus mutualisés depuis 2022, même si une part des coûts est prise en charge par VALORBEARN.
- **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,
- **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

➤ **Montant des prestations payées au SMTD en 2024 et comparaison avec 2023 :**

Prestation traitement	Montant 2023	Montant 2024	Evolution
Administration générale	117 956,78	118 940,58	0,83 %
Transports	227 574,96	190 412,06	-16,33 %
UIOM	1 583 203,60	1 571 707,40	-0,73 %
Centre de tri	644 372,06	667 667,36	3,62 %
TOTAL	2 573 107,40	2 548 727,40	-0,95 %

Les coûts de transports sont en baisse car plusieurs tournées de collecte sélective ont été vidées directement sur LESCAR donc il y a moins de tonnes transportées par VALORBEARN (en contrepartie il y a des dépenses en collecte supplémentaires).

➤ **Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2024 ramené à l'habitant** (*collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélective et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM*) :

Collecte	2 806 833,00
traitement SMTD*	2 696 145,14 €
Total	5 502 978,14 €
Nombre d'habitants du SIECTOM	65 274
Coût à l'habitant hors soutiens & valoris.	84,31 €
soutiens et valorisation	1 136 737,71 €
Coût à l'habitant avec soutiens & valoris.	66,89 €

* prestations du précédent tableau (254 8727.40 €) + refus de tri (147 417.74 €).

5.1.3. Contribution demandée à l'usager

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2024 sont ceux indiqués ci-dessous (hors déchèteries) :

Zone		Service Collecte				% TEOM	Tarifs 2024
		Ordures ménagères	Collecte sélective*	Verre	Déchets verts		
Secteur urbain	Zone 1	Porte-à-porte 1 fois/semaine	Porte-à-porte	Porte-à-porte tous les 15 jours	OUI	100%	88.29
	Zone 2		tous les		NON	91.27%	80.58
	Zone 3			Apport volontaire		81%	71.51
	Zone 4	Porte-à-porte tous les 15 jours	15 jours	volontaire		72.92%	64.39
Secteur rural	Zone 5	Porte-à-porte tous les 15 jours	Porte-à-porte tous les 15 jours	Apport volontaire	NON	79.28%	70
	Zone 6	Apport volontaire + Nettoyage des points d’apport volontaire				61.97%	54.72

* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables (hors verre)

5.1.4. Recettes de financement des collectes

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2024 sont les suivantes :

Contribution collectes et redevance	4 998 939 €
Soutiens ecoorganismes	801 792 €
Valorisation	334 461 €
Excédent 2023	555 114 €

➔ **5.2. Coût du service déchèteries**

5.2.1. Observations générales

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- Frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».

5.2.2. Contributions déchèteries par communautés de communes

➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn

• FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2024					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	13393,45				13 393,45
Sous total Frais généraux					13 393,45
Part. déchèterie de Montaner	15670,5				15 670,50
Part SYMAT à Espoey/Pontacq	-42528				-42 528,00
Part CCPNay a Pontacq	-6288				-6 288,00
Part déchèterie de Sévignacq	11767,24				11 767,24
remboursement DV Montardon	-12827,42				-12 827,42
reversement ecomobilier	-16000				-16 000,00
Sous total participations					-50 205,68
Dépenses affectées	Morlaas	Arrien	Espoey	Pontacq	
Gardiennage SIECTOM	87 020,67	5 786,24	80 405,76	33 603,92	206 816,59
Evacuation des déchets banals	145 599,93	9 301,87	107 892,39	63 972,83	326 767,02
Evacuation des déchets toxiques	4 280,62		5 458,46	3 398,58	13 137,66
valorisation	34 336,52	120,30	24 666,93	9 674,14	-68 797,89
redevances	14 681,07		2 959,74		-17 640,81
traitement végétaux	83 281,73		24 725,57	20 572,82	128 580,12
concassage gravats	11 304,00		973,20		12 277,20
revente gravats	-8 308,50		-1 575,90		-9 884,40
Tassage végétaux et gravats	6 327,00		5 985,00	2 340,04	14 652,04
loyer	3 487,97				3 487,97
Sous total	298 656,90	14 967,81	199 197,55	114 214,05	609 395,50
Dépenses affectées	Corbères	Lussagnet		Momy	
Gardiennage SIECTOM	17 423,09	10 231,36		3 125,46	30 779,91
Evacuation des déchets banals	64 488,35	19 329,03		6 628,97	90 446,35
Evacuation des déchets toxiques	793,55				793,55
valorisation	7 299,82	111,05			-7 410,87
traitement végétaux	4 131,65				4 131,65
Tassage végétaux et gravats	826,50				826,50
loyer				382,00	382,00
Sous total	80 363,32	29 449,34	0,00	10 136,43	119 949,09
TOTAL GENERAL TTC					692 532,36
Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIECTOM					35 562
Rapport coût du service/nbre d'habitants:					19,47 €

• INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2024	
annuités d'emprunt	117 507,84
et vidéosurveillance	7 506,16
TOTAL TTC	125 014,00
Nombre d'habitants CC NEB SIECTOM:	35 562
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	3,52 €

➤ **Communauté de communes Luys en Béarn**

• FONCTIONNEMENT

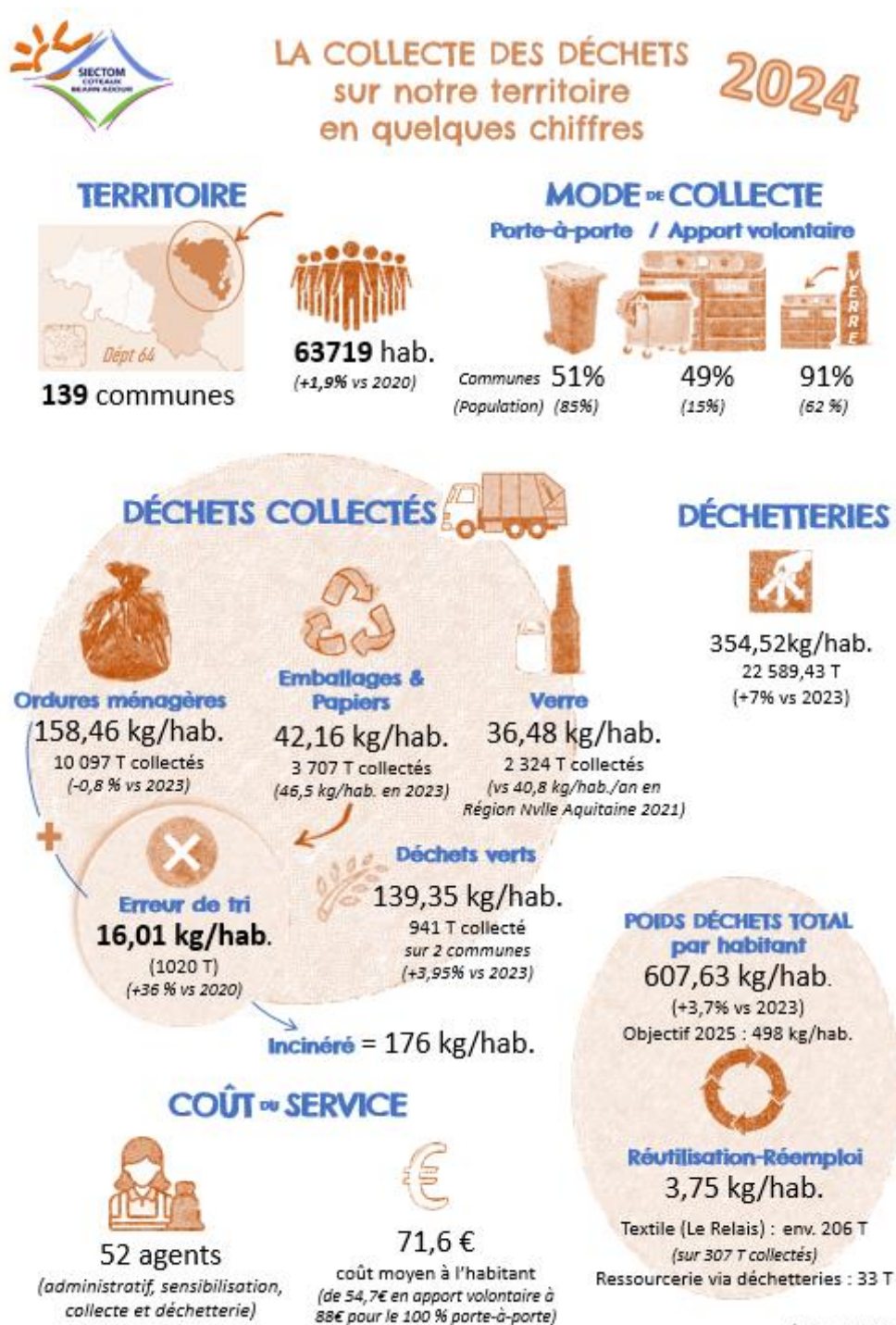
Participation communauté de communes Luys en Béarn 2024					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	11709,8				11 709,80
Part déchèterie de Sévignacq	-11767,5				-11 767,50
reversement ecomobilier	-14000				-14 000,00
Abats de chasse Arzacq	1217,77				1 217,77
Sous total charges et recettes non affectées					-12 839,93
Dépenses affectées	Serres-Castet	Navailles	Thèze	Sévignacq	
Gardiennage SIECTOM	76 857,42	13 357,66	13 969,32	12 782,96	116 967,36
Evacuation des déchets banals	174 851,50	28 245,65	42 415,63	33 924,69	279 437,47
Evacuation des déchets toxiques	4 748,37		1 191,05	1 548,40	7 487,82
valorisation et redevances	39 635,88	1 782,04	4 344,06	7 428,36	-53 190,34
traitement végétaux	86 004,70		16 208,35		102 213,05
PAP DV Montardon	12 827,42				12 827,42
traitement gravats	1 488,00				1 488,00
Tassage végétaux et gravats	6 643,54			3 420,00	10 063,54
loyer	3 147,65			3 039,28	6 186,93
Sous total	326 932,72	39 821,27	53 231,94	63 495,32	483 481,25
Dépenses affectées	Arzacq	Bouillon	Garlin	Diusse	
Gardiennage SIECTOM	23 544,90	18 141,64	15 060,46	6 628,76	63 375,76
Evacuation des déchets banals	51 597,97	44 407,83	54 541,64	5 817,63	156 365,07
Evacuation des déchets toxiques	2 526,50	1 647,35	708,82		4 882,67
valorisation et redevances	8 319,33	5 509,39	9 598,20	548,94	-23 975,86
traitement végétaux	12 889,73				12 889,73
Tassage végétaux et gravats	6 643,87				6 643,87
loyer					0,00
Sous total	88 883,64	69 706,21	79 909,12	12 995,33	220 181,24
TOTAL GENERAL TTC					690 822,56
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn				29 965	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				23,05	

• INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2024	
annuités d'emprunt	65 515,15
équipements	3 076,00
maintenance	2 319,50
TOTAL TTC	70 910,65
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn:	29 965
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	2,37 €

ANNEXES

Annexe 1



Annexe 2

Actions de Sensibilisation - année 2024 -

SENSIBILISATION AU TRI DES EMBALLAGES

➡ SENSIBILISATION EN HABITAT VERTICAL

structures	communes	nombre d'habitants (vu ou courrier)	nombre de logements totaux		durée (h)
résidence	SOUMOULOU	8	4		2
résidence, 3 chemin des lavoirs	SERRES CASTET	4	6		3
Soi Morlans de Fors	MORLAAS	8			
résidence 4 rue du stade	PONTACQ	33	11		4
résidence Vigne male Arremoulit	SERRES CASTET	120	40		4
	TOTAL	173	61		13h <i>(soit 7 jours)</i>

Temps de préparation : 5 jours

➔ SENSIBILISATION TOUT PUBLIC, GROUPES & ENTREPRISES

structures ou événements	communes	nombre de personnes sensibilisées	mise en place d'affichage		mise en place du tri	remise de consignes	visite suite à un refus	opération "Nature"	prêt exposition	durée (h)
habitants	LIVRON	40				x				3
agents mairie	MORLAAS	12	x		x	x				2
APE	CAUBIOS LOOS	40	x			x		x	x	1
Marché	SERRES CASTET	50							x	2
habitants	GER	20	x					x		3
musée	CLARACQ		x		x	x				2
tutti pizza	SERRES CASTET	6	x			x				2
le Relais	SERRES CASTET	2	x			x				2
ESAT	DIUSSE	30			x					6
ABE64	BUROS	3			x	x				2
TOTAL		203								24.5h <i>(soit 10 jours)</i>

Temps de préparation : 5 jours

➡ VISITE DU CENTRE DE TRI DES SCOLAIRES

Commune	Etabl.	nombre de visiteurs
SEVIGNACQ	école	21
MONTARDON	lycée agricole	71
UZAN et POMPS	école	38
GARLIN	collège	72
SERRES MORLAAS	école	50
SERRES CASTET	école	45
ESPOEY	école	113
MORLAAS	collège	63
TOTAL		473

➡ VISITE DU CENTRE DE TRI DE GROUPES

Commune	Etabl.	nb visiteurs
SERRES CASTET	Centre de loisirs	20
SERRES CASTET	conseil des jeunes	15
TOTAL		35

	Nb de dates	Nb visiteurs
visite du centre de tri mercredi	7	28

TOTAL visiteurs	536
--------------------	-----

➤ ANIMATIONS SCOLAIRES

structures ou événements	communes	nombre	animation élèves	cible intervention	réunion équipe pédagogique	mise en place du tri	durée avec trajet
école	Morlaas Berlanne	43	x	2 classes de PS à CP	x		10
lycée hôtelier	Morlaas	99	x	7 classes de CAP à 1ere			11
lycée hôtelier	Morlaas	121	x	6 classes de CAP à seconde			12
école	SEVIGNACQ	20	x	1 classe de CE1/CE2			4,5
école	DIUSSE	25	x	1 classe de CM1/CM2	x		9
école	POMPS	35	x	2 classes de GS à CM1	x	x	16
lycée agricole	MONTARDON	19	x	1 classe de 2°			4
école	LIZAN	21	x	1 classe de CM2			5
école	GARLIN	55	x	3 classes de PS à GS	x	x	15
collège	SERRES CASTET	4		conseil de vie du collège	x	x	2,5
école	SERRES MORLAAS	79	x	3 classe de PS à CM2	x	amélioration	9
école	THEZE	24	x	1 classe de CP à CE2			8
école	SERRES CASTET	31		2 classes de CE2			14
collège	MORLAAS	210	x	7 classes de 6°			12
collège	GARLIN	250	x	tous les élèves lors du service midi table de tri			5
école	ST LAURENT	30	x	1 classe de maternelles			5
école	RIUPEYROUS	38	x	2 classes de CP à CM2			12
école	MALAUSSANNE	40	x	2 classes de PS à CM2		x	10
TOTAL		1144					164h (soit 26 jours)

soit	nombre d'école	nombre de classe	nombre d'élèves
Ecole	12	21	441
Collège	1	19	464
Lycée	2	14	720

REMISE DES CONSIGNES DE TRI

	communes	nombre de copies
CCNB	Espechede	70
	Serres morlaas	350
	lourenties	160
	Sedzere	160
	Saubole	50
CCLB	Mazerolles	458
TOTAL		1248

communes qui les a faites

SUIVI QUALITE

COMMUNICATION en porte à porte APRES REFUS DE COLLECTE

Refus 1

Étiquettes de lignes	Nombre de adresses	
AAST	4	LIMENDOUS 9
ANDOINS	5	LIVRON 2
ARGLOS	3	LOURENTIES 1
ARZACQ	11	LUGARIER 5
ASTIS	1	MAUCOR 8
AUBIN	2	MAZEROLLES 12
AUSA	4	MIOSENS 2
BARINQUE	8	MOMAS 2
BARZUN	7	MONASSUT 2
BERNADETS	3	MONTARDON 23
BOURNOS	1	MORLAAS 24
BUROS	8	MORLANNE 3
CARRERE	1	NAVAILLES 5
CAUBIOS	1	NOUSTY 9
COSLEDA	2	OUILLOU 2
DOUMY	4	PONTACQ 36
ESLOURENTIES	5	RIUPEYROUS 2
ESPOEY	14	SAINT ARMOU 2
FICHOUS	1	SAINT CASTIN 9
GABASTON	8	SAINT JAMMES 1
GARLIN	6	SAINT LAURENT 2
GER	21	SAUVAGNON 15
GOMER	1	SEDERE 8
HIGUERES	1	SERRES CASTET 23
HOURS	5	SERRES MORLAAS 6
LARREULE	1	SEVIGNAC 3
LASCLAVERIE	1	SIMACOURBE 4
LEMBEYE	3	SOLMOULOU 19
		THEZE 6
		VIGNES 3
Total général		380

dont 1 sur bac DV, 3 sur bac OM

Récidive 1

Étiquettes de lignes	Nombre de adresses	Étiquettes de lignes	Nombre de adresses
ARZACQ	1	BUROS	1
BARZUN	1	ESPOEY	3
2 BUROS	2	PICHOUS	1
ESLOURENTIES	1	GER	4
ESPOEY	7	SOUMOULOU	2
GARLIN	1	Total général	8
GER	4		
HOURS	1		
LIMENDOUS	3		
LUCGARIER	2		
MONTARDON	1		
MORLAAS	1		
MORLANNE	1		
NAVAILLES	1		
NOUSTY	1		
PONTACQ	1		
SAINT CASTIN	1		
SIMACOURBE	1		
SOUMOULOU	2		
Total général	33		

Récidive 2

Étiquettes de lignes	Nombre de adresses
BUROS	1
ESPOEY	3
FICHOUS	1
GER	1
SOUMOULOU	2
Total général	8

Temps de travail (hors trajet) : 140 h

REMISE DE 2° BAC A USAGERS

9 foyers ont été équipé d'un 2° bac jaune (sur demande) après contrôle préalable du contenu de leur 1er bac

3 h

PRÉVENTION DES DÉCHETS

ANIMATIONS TOUT PUBLIC SUR LE COMPOSTAGE

structures ou événements	communes	nombre	thème	durée (h)
habitants quartier	MORLAAS	12	retournement et distribution	3
domaine Pescadou	SERRES CASTET	5	apéro compost pour trouver une solution pour éviter les dépôts sauvages de déchets verts	2
élus	SOUMOULOU	2	reflexion sur mise en place compostage à l'école	3
crèche	BUROS	5	reflexion sur mise en place compostage	2
TOTAL		24		10h

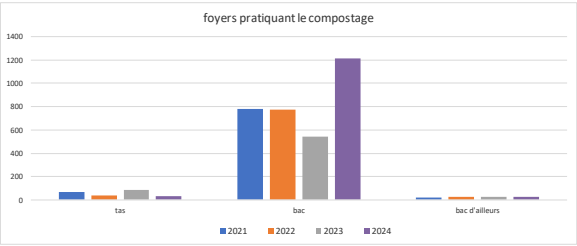
Temps de préparation : 2 jours

ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE COMPOSTAGE

structures ou événements	communes	nombre	thème	durée (h)
école	MONTARDON	121	règlementation + déchets + gestes+petites bêtes	9
collège	LEMBEYE	85	animation sur le compostage aux 6°	9
école	SAINT CASTIN	55	sortie forêt &compostage	8
groupe scolaire	SERRES MORLAAS	75	ateliers tournants : sortie forêt, identification des décomposeurs, comment fonctionne un composteur	7
TOTAL		336		33h

Temps de préparation : 2 jours

REMISE DE COMPOSTEURS AUX USAGERS



réunion de remise de 1h, soit 28 remises

Intercom.	Total par CC jusqu'en 2024		
	tas	bac	autre bac
CC des Lays de Béarn	756	5445	275
CC du Nord Est Béarn	847	6672	315
Total /an jusqu'en 2024	1613	12117	590
14320			

Lieux de remise

CCLB	ARZACQ	1
CCLB	BOUILLON	1
CCLB	CASTETPUGON	1
CCNEB	COUSSEILLES	1
CCLB	DOUMY	1
CCNEB	ESCURS	1
CCNEB	ESPOEY	1
CCNEB	GABASTON	1
CCNEB	GOMER	1
CCLB	LARREULE	1
CCNEB	LOURENTIES	1
CCNEB	MAUCOR	1
CCLB	MAZEROLLES	1
CCLB	MONASSUT	1
CCLB	MONTARDON	3
CCNEB	MORLAAS	3
CCLB	NAVAILLES ANGOS	3
CCNEB	OUILLON	1
CCNEB	PONTACQ	1
CCNEB	RIUPEYRIOUS	1
CCNEB	SAINT CASTIN	1
CCLB	SAINT JEAN POUJGE	1
CCLB	SAUVAGNON	1
CCNEB	SEZERE	1
CCNEB	SERRES MORLAAS	1
CCLB	SERRES-CASTET	3
CCLB	SEVIGNACQ	2
CCNEB	SOUMOULOU	2

➔ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE DANS STRUCTURE

structures	communes	Installation de composteurs	nombre de personnes sensibilisées		nombre de repas par jour	durée (h)
Mairie	MORLAAS	x	10		10	2
entreprise ABE64	BUROS	x	3		10	2
ESAT	Diusse	x	4		220	4
CMP	GARLIN	x	14		0	3
camping	LESPIELLE	x	1		8	2
APESA	MONTARDON	x	1		15	2
lycée agricole	MONTARDON	x	8		630	4
collège	MORLAAS	x	12		700	4
services techniques	MORLAAS	x	10		15	2
cantine &boulangerie	NAVAILLES	x	5		135	3
ALSH	SERRES CASTET	x	10		??	3
tutti pizza	SERRES CASTET	x	4		150	3
CERFRANCE	SOUMOULOU	x	5		10	3
TOTAL		13	87		1903	37h

(soit 5 jours)

goûter de 180 enfants

➔ DIAGNOSTIC POUR UNE ENVENTUELLE MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE EN STRUCTURE

structures	communes	nombre d'usagers	nombre de service		nombre de repas par jour	solution choisie	durée(h)
centre Bosquet	MORLAAS	49	2		98	compostage de déchets de cuisine + collecte de déchets de table	4
école	SEBY	21	1		21	réflexion	2.5
crèche	BUROS	28	1+goûter		56	réflexion	2.5
école	SOUMOULOU	100	1		100	réflexion	3
TOTAL					275		#REF!

(soit 2j)

➔ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE (CIMETIERE, JARDINS,...)

structures	communes	nombre de personnes sensibilisés	durée (h)
cimetière	LOURENTIES	1	3
TOTAL		1	3h

Temps de préparation : 1 jour

➔ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE DANS LOGEMENTS COLLECTIFS

Type de sites	communes	Nouvelle Installation de composteurs	logements qui le pratiquent	total de logements		nombre de personnes sensibilisées	durée (h)
maison	SOUMOULOU		3	4		7	3
maison	BASSILLON		2	2		5	3
résidence intergénérationnelle crèche	GER		14	16		16	4
maison	SAUVAGNON		4	4		11	3
gendarmerie	SERRES CASTET		6	7		20	3
maison	SERRES CASTET		3	3		10	3
TOTAL			32	36		69	19h

soit 4 jours

Temps de préparation : 2 jours

➔ DON DE RESTES ALIMENTAIRES à DES LIEUTENANTS de LOUVETERIE et ELEVEURS DE CHIENS DE CHASSE PROFESSIONNELS

structures ou événements	communes	nombre de sensibilisés	quantité de restes donnés (kg)/semaine	quantité de restes donnés (kg)/an	durée (h)
collège	SERRES CASTET	10	200	7200	2.5
groupe scolaire	SERRES CASTET	10	100	3600	2.5
groupe scolaire boulangerie	NAVAILLES	5	46	550	2.5
maison de retraite	MORLANNE	3	20	1000	3
café auberge chez Gaby	ARZACQ	3	10	470	2.5
collège	GARLIN	8			2.5
collège	LEMBEYE	8	90	3240	2.5
école	ST JAMMES	4	32	1152	2.5
collège	MORLAAS	5	350	12600	3
restaurant Lou Manéchal	COSLEDAA	3	10	470	2.5
collège	PONTACQ	4	45	1620	4
école	GABASTON	4	12	432	3
TOTAL		51	915	32334	33h

(soit 5 jours)

préparation du projet =7h

densité déchets organiques = 300kg/m³ soit 300kg= 1000L

➔ ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LA REDUCTION DES DECHETS

structures ou événements	communes	nombre de sensibilisés	thème		durée (h)
école	Morlaas Berlanne	40	création d'un pique nique minimum de déchets		5
commune	Navailles	40	stand		
TOTAL		80			5h

➔ PESEES GASPILLAGE ALIMENTAIRE

structures ou événements	communes	nombre de repas moyen/ jour	gaspillage moyen par convive par repas (g/pers.)		durée (h)
ESAT	DIUSSE	57	96		
école	MONASSUT	57	70		10
école	SOUMOULOU	98	477		9
lycée hôtelier	MORLAAS	410	82.5		
collège	LEMBEYE	330	68		
lycée agricole	MONTARDON	382	71		12
école	SAINT JAMMES	59	128		
					31h

➔ DON DE BROyat DE BOIS

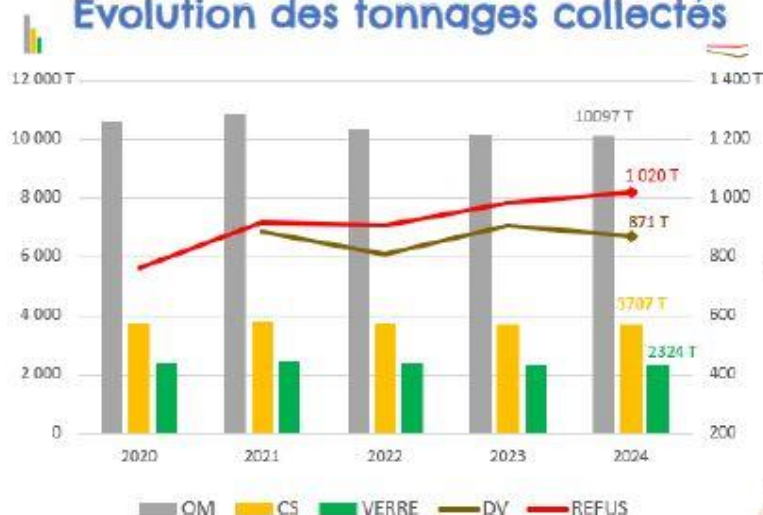
structure	communes	volume (L)	tonnage 300kg=1000L		Origine
lycée hôtelier	morlaas	2000	600		interne
lycée agricole	Montardon	3200	960		interne
quartier des Fors	Morlaas	2000	600		Antenne départementale Morlaas
collège	Morlaas	2000	600		Antenne départementale Morlaas
ESAT	Diusse	1600	480		Antenne départementale Lembeye
collège	morlaas	1000	300		interne
TOTAL		11800	3540		6



BILAN COLLECTE ET REFUS

2024

Evolution des tonnages collectés



Population
+ 3,2 %
depuis 2018



27,5% refus
en Centre de tri
(20% en 2020)

(dû au non-respect des
consignes de tri)

> Coût de traitement pour
le SIECTOM :

137 000 €



450 refus
Signalements
agents en 2024



90% traités
par le service com

30% échange direct avec l'intéressé

24% renvoi vers mairie ou RDD

38% contact indirect (pers. absente)
(courrier ou mail + consignes de tri)

2% défaut d'identification

7% sans intervention
complémentaire



84% chez
particuliers
identifiés

+ 6% commerces & pro
+ 5% collectivités, esp. publics
+ 5% en résidences ou
points regroupement

50% Mise en sac

14% destiné en déchetterie

13% objets

12% OM

11% textiles



9% polystyrène

8% verre

4% biodéchets ou sopalins

❖ **Général**

60 demandes effectives (+ 12 annulées dont 6 ne sont finalement pas venus chercher les bacs)

39 communes ont bénéficié du service de prêt de matériel. 68% ont bien signé la convention.

6 ont renouvelé leur demande au moins pour une 2^e manifestation.

❖ **Communication :**

- AVANT manifestation
 - 30 % où échanges (en direct ou tél) autour du tri et organisation (16)
 - 31.5 % ont reçu un mail avec consignes de tri, affiches (17)
 - 31.5 % ont reçu des affiches/livret des manifestations (17)

62% ont reçu
une information
personnalisée

Rq : il n'y pas de renvois de docs ou échanges systématiques sur les secondes demandes d'un même organisateur.

- APRES manifestation
 - 18.5% où échanges (en direct ou tél) autour du tri et organisation (10)
 - 9% ont reçu un courrier bilan (5)

26% sans com propre manifestation (14) (*dont certains n'ont pas fait suite au message qu'il leur a été laissé par nos services*)

❖ **Contrôle :**

56% des bacs TS manifestations ont pu être contrôlés (34)

→ 26 non contrôlés : arrêt maladie (6) ou congés (3) de l'agent en charge du contrôle – collecte un lundi (9) – autres (8)).

- ✓ 11% très bien triés (4)
- ✓ 35% bien (12)
- ✗ 47% peut mieux faire (16)
- ✗ 8% grosses erreurs (3)

 **45%**

 **55%** à
améliorer



Annexe 5

CONVENTION DE GESTION DES DECHETS ET PRÊT D'EQUIPEMENT POUR MANIFESTATIONS

Expérimentation année 2025

Cette présente convention a pour objet de fixer les conditions de prêt de matériel pour la collecte exceptionnelle de déchets issus de manifestations festives, culturelles ou sportives, organisées par les communes ou associations sur le territoire du SIECTOM.

Toute demande devra être effectuée **3 semaines minimum** avant la manifestation.

Evènement	
Date(s)	
Lieu	
Organisateur	
Personne référente	
Téléphone	
Mail	
Adresse de facturation	
Commune	
Numéro SIRET	

ORGANISATION DU PRÊT

Matériel	Nombre
Bac Ordures Ménagères 770 L	
Bac Tri Sélectif 770 L	
Bac Verre 240 L (uniquement pour les communes collectées en porte-à-porte pour le verre)	
Caissette Tri Sélectif 65 L	

Retrait et retour des équipements + Jours de collecte :
(à compléter par le SIECTOM)

Lieu de retrait et de retour : **SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR**
300 Chemin des Barthes - 64160 SEVIGNACQ
Date de retrait :
Collecte Ordures Ménagères :
Collecte Tri Sélectif + Verre :
Date de retour :

RETRAIT BACS : (date et signature)

RETOUR BACS : (date et signature)

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR – 300 Chemin des Barthes – 64160 SEVIGNACQ
Service Collecte : 05 59 04 89 38 – service.collecte@siectom.fr

1

CONSIGNES DE COLLECTE ET DE TRI

Tout déchet en dehors des bacs ne sera pas collecté par les agents du SIECTOM (conformément au règlement de collecte). La gestion de ces déchets incombera à l'organisateur en lien avec le service propreté de la commune.

Les bacs devront être sortis la veille au soir des jours de collecte définis en page 1, sur un emplacement convenu au préalable avec le Service Collecte du SIECTOM.

L'organisateur s'engage à respecter les consignes de tri en vigueur afin de favoriser en priorité la valorisation de leurs déchets par le recyclage ou le compostage (cf. Guide des manifestations éco-responsables)

Les caissettes de tri sélectif sont mises à disposition pour vous faciliter le tri pendant la manifestation. Elles devront être vidées dans les bacs 770 L mais ne seront pas collectées par le SIECTOM.

Le SIECTOM accompagne les organisateurs qui en font la demande pour orienter les bénévoles dans les bonnes pratiques.

L'organisateur veillera au strict respect de ces consignes et s'assurera de la qualité du tri avant la collecte afin d'éviter une pénalité financière. Si la qualité du tri n'est pas conforme, des photographies du contenu seront prises par les agents du SIECTOM et feront foi.

Les bacs de tri sélectif et de verre ne devront pas être mis à disposition des visiteurs. Il conviendra donc de les installer dans des espaces réservés à l'organisation.

FACTURATION

En cas de pénalité, vous recevrez par mail à titre indicatif, de la part du SIECTOM, la facture correspondante à la pénalité. Vous recevrez ensuite par courrier l'avis des sommes à payer du Trésor Public de Lescar. Le règlement se fera directement auprès du Trésor Public.

Signature du SIECTOM	Signature de l'organisateur
----------------------	-----------------------------

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR – 300 Chemin des Barthes – 64160 SEVIGNACQ
Service Collecte : 05 59 04 89 38 – service.collecte@siectom.fr

3

CONDITIONS DE PRÊT

Le SIECTOM demande aux organisateurs de manifestations de s'engager à ses côtés dans la valorisation des déchets. Pour ce faire, il vous est demandé d'assurer le tri des emballages.

Pour tout prêt de bac 770 L ordures ménagères, il sera obligatoirement remis l'équivalent en bac 770 L tri sélectif. Afin d'éviter une facturation, les bacs de tri sélectif devront être privilégiés et triés conformément aux consignes en vigueur.

Chaque bac tri sélectif vide ou mal trié sera facturé 50€.

Exemple :

Si l'organisateur demande 2 bacs ordures ménagères, on lui fournit obligatoirement 2 bacs tri sélectif.

- Si les 2 bacs tri sélectif sont vides ou mal triés :
 - o Pénalité : 50€ par bac donc 2 x 50€
- Si 1 bac tri sélectif est vide ou mal trié et l'autre est rempli et bien trié :
 - o Pénalité : 50€ par bac donc 1 x 50€
- Si les 2 bacs tri sélectif sont remplis et bien triés : 0€

Pour les bacs de verre empruntés et mal triés, ils ne seront collectés qu'une fois retriés par l'organisateur.

Les bacs prêtés par le SIECTOM sont à récupérer par l'organisateur selon la date convenue avec le service collecte.

L'organisateur s'assurera que cet emplacement soit libre d'accès pour les camions de collecte.

Le matériel prêté sera à ramener dans le même état de propreté qu'à son retrait à la date convenue en page 1.

En cas de vol ou de casse de conteneur, celui-ci sera facturé au prix d'un neuf :

- Conteneur Ordures Ménagères ou Tri Sélectif- (770 L) : 163,40 € TTC l'unité ;
- Conteneur Verre (240 L) : 40,30 € TTC l'unité
- Caissette Tri Sélectif jaune (65 L) : 14,75 € TTC l'unité

SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR – 300 Chemin des Barthes – 64160 SEVIGNACQ
Service Collecte : 05 59 04 89 38 – service.collecte@siectom.fr

2



Le syndicat Intercommunal de *Collecte des déchets*
de votre territoire

Objet : Lettre d'information – BIODÉCHETS

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-dessous des précisions concernant l'obligation de tri à la source des biodéchets.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour tous compléments d'information.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les biodéchets doivent être détournés des ordures ménagères.

Les biodéchets comprennent les déchets organiques et alimentaires de la cuisine et ceux du jardin (*épluchures, restes de repas, feuilles mortes en sont quelques exemples.*)

Le SIECTOM Coteaux Béarn Adour, syndicat de collecte des déchets, est chargé du déploiement des équipements pour permettre de valoriser ces biodéchets jusqu'ici incinérés. Cette obligation réglementaire incombe au SIECTOM et non aux particuliers. Ces derniers sont toutefois vivement encouragés à trier leurs biodéchets.

L'option retenue et déployée* par le SIECTOM est le compostage de proximité, solution la plus légitime sur un territoire rural comme le nôtre (**remise de composteurs en place depuis plus de 10ans*).

Le compostage peut se faire soit :

- de manière individuelle : un composteur est remis à l'habitant pour un usage personnel ;
- ou de manière collective pour les résidences multiples ou sans jardin : installé en pied de résidence, le composteur servira à plusieurs foyers. La présence de Référents de site (*personnes volontaires de la résidence*) est cependant nécessaire pour assurer le suivi du site.

Les administrés doivent faire leur demande d'équipement auprès de nos services (au 05 59 04 89 26 ou via le formulaire de contact sur siectom.jimdofree.com). Pour les logements en location, il est préconisé que la demande provienne du bailleur.

Les établissements (public ou privé) peuvent également bénéficier d'un accompagnement par nos services pour la mise en place de composteurs.

Une formation sera dispensée systématiquement afin d'avoir toutes les clés en main pour réussir son compostage. Les notions de paillage seront également abordées afin de gérer sur place tout ou partie des déchets verts.

Pour information, les déchets verts déposés en déchetterie rejoignent, eux aussi, un processus de compostage. Ils sont régulièrement broyés sur les principales déchetteries, puis récupérés par des agriculteurs locaux qui compostent cette matière en andain directement au champ, avant de s'en servir quelques mois plus tard pour amender leur parcelle.

L'équipe du Service Communication - Prévention

Œuvrons ensemble à la préservation de nos ressources naturelles : réduisons nos déchets et adoptons les bons gestes de tri !

SIECTOM Coteaux Béarn Adour - 300 chemin des Barthes - 64160 SEVIGNACQ

T - 05 59 68 09 02

@ - siectom64@orange.fr

🌐 - www.siectom.jimdofree.com



01 Caractérisations OMr

Données brutes issues des caractérisations réalisées dans le cadre de la campagne nationale de caractérisations des Omr menée par Citeo.

Identifiant caractérisation Citeo	49067331	49067299	49067284	49069173	49067364
Identifiant caractérisation CL	Morlaas	Sauvagnon	PONTACQ	Ger	Coublucq + Gabaston
Typologie d'habitat SINOE	Mixte	Mixte	Mixte	Rural	Rural
Tarifification	TEOM	TEOM	TEOM	TEOM	TEOM
Mode de Collecte principal des OMR	Porte à porte (PAP)	Porte à porte (PAP)	Porte à porte (PAP)	Porte à porte (PAP)	Porte à porte (PAP)
Mode de Collecte principal de la CS	Porte à porte majoritaire (PAP majo)	Porte à porte majoritaire (PAP majo)	Porte à porte majoritaire (PAP majo)	Porte à porte majoritaire (PAP majo)	Porte à porte majoritaire (PAP majo)
Schema Collecte de la CS	Multimatériaux	Multimatériaux	Multimatériaux	Multimatériaux	Multimatériaux
Lieu de caractérisation	Quai de Sévignacq	Quai de Sévignacq	Quai de Sévignacq	Quai de Sévignacq	Quai de Sévignacq
BE ayant réalisé la caractérisation	INDIGO	INDIGO	INDIGO	INDIGO	INDIGO
Date de caractérisation	26/11/2024	25/11/2024	25/11/2024	27/11/2024	26/11/2024
Composition des échantillons	Bouteilles plastiques pour boissons	0,7%	0,4%	0,3%	0,5%
	Emballages en plastique rigide autres que les bouteilles plastiques pour boissons	2,9%	2,6%	4,7%	1,7%
	Emballages en plastique souple	2,4%	4,7%	6,9%	6,0%
	Canettes	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
	Emballages en aluminium autres que les canettes	1,1%	1,2%	1,4%	0,5%
	Emballages en acier	0,1%	0,4%	1,2%	0,4%
	Emballages en papier carton	2,8%	3,8%	3,8%	2,4%
	Emballages briques alimentaires	0,6%	0,2%	0,3%	0,7%
	Emballages en verre	1,6%	1,2%	1,5%	1,0%
	Papiers graphiques autres déchets	4,9%	0,9%	0,9%	0,7%
Elements inférieurs à 50mm		54,1%	49,3%	27,9%	39,7%
		28,7%	35,1%	51,2%	45,2%
					35,9%